

DÉFENSE DU FRANÇAIS

BULLETIN ÉDITÉ PAR LA SECTION SUISSE DE L'UNION INTERNATIONALE DES JOURNALISTES ET DE LA PRESSE DE LANGUE FRANÇAISE

No 187

Paraît 10 fois par an / Prix de l'abonnement pour les non-membres : 10 fr. (compte de chèques postaux : Lausanne 10-3056)

Février 1979

Une perle de l'hebdomadaire *TOURING* (11 I 79) : « ... les autorités grisonnes ont placé des blocs de roche sur une surface herbeuse pour empêcher des chauffeurs de poids lourds d'y *stationner leurs véhicules*. »

Futur

La prolifération actuelle de ce mot incite à quelque méfiance.

Voici ce qu'en dit le Dupré : « Dans l'usage de notre époque, *avenir* désigne les temps que connaîtront les gens actuellement vivants, ou les sociétés existantes : le gouvernement fait un pari sur l'avenir ; *futur* désigne une époque que nous ne connaissons pas, et où l'on imagine toutes sortes de progrès techniques : les romans de fiction scientifique nous transportent dans le futur.

Employer le *futur* au sens de *l'avenir* serait un anglicisme. »

(Défense du français, No 187, février 1979)

Calendes

On rencontre assez souvent l'expression « renvoyer aux calendes », au sens de remettre à une date indéterminée, lointaine.

Expression impropre, car, les calendes étant le premier jour du mois romain, elle ne peut signifier que renvoyer au 1er du mois suivant (prochain), autrement dit, un avenir très proche.

L'expression correcte est « renvoyer aux calendes grecques » ; comme il n'y avait pas de calendes en Grèce, cela signifie : remettre à une date qui ne viendra jamais.

(Défense du français, No 187, février 1979)

Altitude

« On ose à peine parler de pléonasmisme à propos des expressions *haute altitude*, *basse altitude*, tant elles ont été ratifiées par l'usage. Et pourtant ! *Altitude* est le même mot que *hauteur* (du latin *altus*, haut), et nul ne se hasarderait à dire : une haute hauteur, une basse hauteur. Il est donc préférable de dire qu'un avion plane à *faible altitude*, que la neige est tombée à *grande altitude*, plutôt que de répéter ou de contredire le substantif dans l'adjectif. » (Colignon et Berthier, *Pièges du langage*)

Remarque importante : en anglais, *high altitude* n'est pas pléonastique ; d'où l'abondance de l'expression dans les textes traduits de cette langue.

(Défense du français, No 187, février 1979)

Abondance

« De Lausanne à Genève, la neige est tombée *d'abondance* » (article de presse du 5 janvier)...

« Abondance » signifie grande quantité (une abondance de produits alimentaires), et, absolument, abondance de choses bonnes, utiles, nécessaires (l'abondance règne dans le pays). Au figuré, en parlant du discours, du style : parler avec abondance. Cicéron avait beaucoup d'abondance.

On dit : la neige tombe en abondance. Ne pas confondre avec l'expression : parler d'abondance (= sans avoir préparé son discours).

(Défense du français, No 187, février 1979)

Revendiquer

A propos de la loi sur les achats de terrain par les étrangers, un correspondant de Berne écrivait récemment : « Ce député *revendique* la mise sur pied d'un dispositif qui empêcherait d'éluider la loi... » Et ceci : « L'Action nationale *revendique* une législation beaucoup plus draconienne. »

Ce verbe signifie : réclamer pour soi (revendiquer une responsabilité, un héritage), ou, en parlant d'une collectivité, réclamer l'exercice d'un droit politique ou social (revendiquer la semaine de 35 heures).

Dans les cas cités, il fallait écrire : demande, réclame.

(Défense du français, No 187, février 1979)

Repourvoir, repourvue

Le Romand s'étonne de ne trouver le verbe « repourvoir » dans aucun dictionnaire actuel. Il faut remonter au Supplément du Littré : « Pourvoir de nouveau. Le chemin de fer a dû être repourvu de matériel roulant (J.O. 1871). »

Ce qui faisait dire à Pierre-Humbert, dans son dictionnaire du parler neuchâtelois et romand : « Ce sens paraît connu en France ; en revanche, les expressions suivantes semblent spéciales à la Suisse romande : repourvoir un poste, une place ; place à repourvoir (place vacante, au concours).

Le substantif correspondant est « repourvue » : nomination à un poste ou office (et non « repourvoi », comme l'a écrit un correspondant de Berne à propos de nouveaux emplois à la SSR).